

Région Hauts de France
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Chef-lieu de Canton

DEC n°058/2024

DECISION

Objet : Demande de subvention relative au plan « 5 000 équipements – Génération 2024 » auprès de l'Agence Nationale du Sport

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,
- Le Maire soussigné,

Considérant le projet d'installation d'une piste de pumtrack sur la commune,

Le Plan « 5 000 équipements – Génération 2024 » porté par l'Agence Nationale du Sport est composé de 3 axes :

- Les équipements de proximité ;
- Les cours d'écoles actives et sportives ;
- Les équipements structurants.

Entre 2024 et 2026, ce plan prévoit la création de 5 000 équipements supplémentaires (3 000 équipements de proximité, 1 500 cours d'écoles actives et sportives et 500 équipements structurants).

Les travaux éligibles à l'axe 1 – équipement de proximité (volet régional/territorial) sont notamment la création et l'acquisition d'équipements sportifs de proximité neufs situés dans ou à proximité d'établissements scolaires.

Le taux de subvention pour les dépenses subventionnables est de 80% maximum.

Ce projet est dans la continuité de notre Communauté de Communes des Hauts de Flandres qui est labellisée « Terre de jeux 2024 ».

L'acquisition d'une piste de pumtrack respecte les conditions d'éligibilité de cette subvention.

En effet, le projet estimé à 56.300€ HT prévoit la signature d'une convention d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif d'une durée de 5 ans entre la commune de Wormhout et les groupes scolaires Jean Moulin et Roger Salengro.

Région Hauts de France
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Chef-lieu de Canton

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

AGENCE NATIONALE DU SPORT	5000 terrains de sport - Génération 2024	45 040,00 €	80%
Auto-financement			
Fonds propres		11 260,00 €	20%
Total HT		56 300,00 €	100%

L'échéancier de la réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de livraison de l'équipement : Juin 2024

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan « 5 000 équipements – Génération 2024 »,

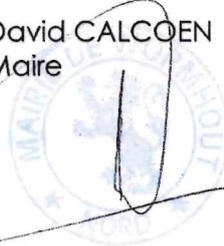
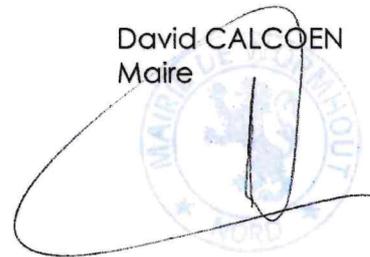
DECIDE:

ARTICLE 1 : de solliciter une subvention à l'Agence Nationale du Sport au titre du plan « 5 000 équipements – Génération 2024 » à hauteur de 45.040,00€.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 29 / 04 / 2024

David CALCOEN
Maire



Acte rendu exécutoire par
Dépôt en sous-Préfecture le 02 / 05 / 2024
Publication ou notification le : 02 / 05 / 2024

David CALCOEN
Maire

